

ARRETE n°2021-13

fixant le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des collèges des représentants des personnels à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et à la Commission de la recherche (CR) du Conseil académique (CAC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L953 -2, R712 -1 à R712-8 et D 719-1 à D 719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil dans leur version approuvée en séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération en date du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu la décision portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), ainsi que pour les élections à certains conseils de composantes ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 février 2021 ;

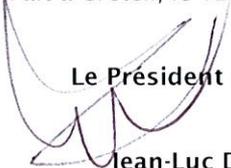
ARRETE

Article 1 : Les opérations électorales en vue du renouvellement partiel des collèges des représentants des personnels à la Commission de la formation et de la vie universitaire et la Commission de la recherche du Conseil académique se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le mercredi 24 février 2021
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le vendredi 5 mars 2021 à 16h00
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Mercredi 10 mars 2021
Période de vote électronique : du mardi 16 mars 2021 (10h00) au vendredi 19 mars 2021(16h00)	
Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats	Vendredi 19 mars 2021
Ouverture de la période de recours contentieux	Vendredi 19 mars 2021

Article 2 : Le directeur général des services de l'UPEC est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 février 2021

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ